

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1516

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et
M. Wulfranc

ARTICLE 16 SEXDECIES

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ce rapport évalue également les études nécessaires à l'identification du gisement et des caractéristiques environnementales pour le développement de l'éolien offshore. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éolien off-shore constitue une source d'énergie renouvelable importante. Cet amendement vise à accélérer son développement notamment à La Réunion qui est appelée à devenir, ainsi que l'a déclaré la Première ministre le 29 novembre dernier, « un territoire pilote de l'éolien flottant. »